



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 janvier 2021
Français
Original : anglais

Opération des Nations Unies à Chypre

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 19 juin et le 18 décembre 2020 et actualise le bilan des activités menées par l'UNFICYP conformément à la résolution [186 \(1964\)](#) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures, la dernière étant la résolution [2537 \(2020\)](#), depuis la publication de mon rapport sur l'UNFICYP, en date du 10 juillet 2020 ([S/2020/682](#)), et de mon rapport sur ma mission de bons offices, en date du 13 juillet 2020 ([S/2020/685](#)).

2. Au 18 décembre 2020, l'effectif de la composante militaire s'élevait à 796 personnes (717 hommes et 79 femmes, soit 9,9 % de femmes) pour tous les grades, par rapport à l'objectif global de 6,25 % pour l'ensemble des opérations de paix, tandis que celui de la composante de police s'élevait à 68 personnes (41 hommes et 27 femmes, soit 39,7 % de femmes), par rapport à l'objectif global de 22 % (voir annexe).

II. Principaux faits nouveaux

3. Les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont continué de se faire sentir dans l'ensemble de l'île pendant la période considérée. On a enregistré des améliorations de la situation épidémiologique dans les communautés chypriotes grecque comme turque au début de l'été, ce qui a conduit à un assouplissement des restrictions des deux côtés, et notamment une réouverture progressive des points de passage. Néanmoins, dans la pratique, il est resté difficile de traverser la frontière, en raison des mesures imposées par les autorités de chaque partie, ce qui a limité considérablement les contacts entre les communautés pendant cette période. Les deux communautés ont ensuite connu une résurgence de l'épidémie, quoi qu'à des moments différents : au nord, on a enregistré un nombre élevé de cas vers la fin du mois d'août, tandis que dans le sud, ce nombre s'est envolé en novembre, ce qui a conduit à la réintroduction de mesures restrictives, y compris de mesures locales de confinement. Malgré les encouragements de la communauté internationale, y compris ceux formulés par le Conseil de sécurité dans sa résolution la plus récente [la résolution [2537 \(2020\)](#)], la lutte contre l'épidémie persistante de COVID-19 est restée largement non coordonnée entre les deux parties, comme depuis le début de la pandémie.



4. Après un retard de six mois dû à la COVID-19, l'élection du dirigeant de la communauté chypriote turque a eu lieu le 11 octobre avec un second tour le 18 octobre et a été remportée par Ersin Tatar. Par la suite, le 3 novembre, le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, a rencontré M. Tatar lors d'une réunion informelle tenue sous les auspices de ma Conseillère spéciale adjointe pour Chypre, Elizabeth Spehar. Après la réunion, l'Organisation des Nations Unies a publié une déclaration indiquant que les deux dirigeants s'étaient dits déterminés à répondre favorablement à l'engagement du Secrétaire général à étudier la possibilité de convoquer en temps opportun une réunion informelle rassemblant les cinq parties et l'ONU, dans un climat propice. On trouvera davantage de détails dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2021/5).

5. En l'absence persistante d'une solution politique et sur fond d'intensification des tensions régionales, les tensions politiques à Chypre se sont accrues au cours de la période considérée. Les actes de remise en cause du statu quo sur le terrain, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone tampon, semblent liés au contexte politique général. Les modifications du statu quo à Varosha, qui ont été annoncées par des hauts fonctionnaires turcs et chypriotes turcs et constatées par la mission sur le terrain, ont constitué un fait particulièrement important et inquiétant. Le 6 octobre, lors d'une conférence de presse commune tenue par le président turc Recep Tayyip Erdoğan et M. Tatar qui était alors candidat à l'élection à la direction de la partie turque, M. Erdoğan a déclaré qu'il soutiendrait la décision de M. Tatar de rendre le littoral de Varosha accessible au public. Le 8 octobre, une partie de la plage a été ouverte et rendue accessible à pied via la zone clôturée de la ville. Ces mesures ont été condamnées dans les termes les plus vigoureux au sud, mais aussi par divers acteurs politiques et militants de la société civile au sein de la communauté chypriote turque. Le 9 octobre, le Président du Conseil de sécurité a publié une déclaration exprimant la profonde préoccupation du Conseil concernant l'annonce susmentionnée et demandé que l'on revienne sur cette mesure. Après l'élection du nouveau dirigeant chypriote turc M. Tatar, M. Erdoğan s'est rendu avec lui dans le nord, notamment à Varosha, le 15 novembre, à l'occasion du trente-septième anniversaire de la déclaration unilatérale d'indépendance. Cette visite, qui a divisé l'opinion publique au nord, a suscité de vives réactions de la part de M. Anastasiades et donné lieu à des manifestations des deux côtés de l'île.

6. Dans l'ensemble de l'île et en Méditerranée orientale de manière générale, les tensions sur des questions telles que la délimitation des frontières maritimes et la prospection d'hydrocarbures se sont intensifiées au cours de la période considérée, mettant à rude épreuve les relations entre les parties, y compris la Grèce et la Turquie, deux puissances garantes dans le contexte chypriote.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

7. L'absence de négociations continue d'alimenter les tensions politiques qui n'ont cessé de croître depuis la clôture de la Conférence sur Chypre en 2017. La situation à Varosha et, dans une certaine mesure, à Strovilia (voir par. 12 ci-dessous), a grandement contribué à alimenter ces tensions, même si elle n'a pas entraîné une augmentation globale des violations militaires. La décision prise par le sud de ne pas autoriser les ressortissants de pays tiers à franchir la frontière dans le contexte de la pandémie de COVID-19 a également donné lieu à des manifestations dans le nord, en particulier dans la partie nord de Nicosie qui dépend du tourisme.

8. Malgré la tension accrue, les données recueillies au moyen du Système complet d'évaluation de la performance ont montré que les tensions dans la plupart des zones

de friction habituelles dans la zone tampon n'étaient pas complètement apaisées, mais restaient très modérées, sauf à Avlona. Le rôle de dissuasion et les efforts de prévention de la mission s'appuyant sur des initiatives de liaison et de dialogue ont contribué à désamorcer les tensions entre civils, entre civils et forces adverses, ou directement entre les forces adverses dans la zone tampon et autour de celle-ci.

9. Les effets de la pandémie sur les échanges entre les communautés sont restés particulièrement préoccupants pour la Force, notamment en raison des restrictions à la liberté de circulation aux points de passage. Les rencontres avec les membres de l'autre communauté ont demandé des efforts supplémentaires, notamment sur le plan financier, en raison du coût des tests à amplification en chaîne par polymérisation (PCR) nécessaires pour traverser la zone tampon. La mission a tenté de remédier à la situation en encourageant les acteurs de la société civile à utiliser des plateformes en ligne, avec un succès limité. De même, les réunions et les activités des comités techniques bicommunautaires ont été considérablement réduites. La pandémie a également touché directement la mission, qui a enregistré 27 cas parmi son personnel (19 militaires, six policiers et deux membres du personnel civil) au cours de la période considérée, malgré les mesures internes supplémentaires mises en place concernant la durée de la quarantaine et les tests à effectuer et une forte recommandation de limiter les interactions physiques avec la population locale.

A. Prévention des tensions à l'intérieur et autour de la zone tampon

10. La situation à l'intérieur et autour de la zone tampon est restée globalement calme et les tensions sur le plan militaire sont généralement faibles, mais les tensions politiques ont augmenté considérablement, en raison du contexte politique et régional général. Comme précédemment, on a continué d'observer un durcissement progressif des positions le long des lignes de cessez-le-feu. Le statu quo militaire a continué d'être remis en question, parallèlement à un faible respect de l'autorité de la mission telle que mandatée par le Conseil de sécurité.

11. L'ouverture partielle par les autorités chypriotes turques de la partie clôturée de Varosha, le 8 octobre, a constitué un changement notable du statu quo dans cette zone. Cette ouverture partielle s'est principalement traduite par quelques travaux d'infrastructure visant à préparer l'accès des civils, la remise en état des routes et l'installation de systèmes de vidéosurveillance. L'augmentation temporaire mais considérable de la présence et de l'activité des forces turques dans Varosha et à proximité à l'occasion de la visite du président turc le 15 novembre n'a pas provoqué un déploiement de la Garde nationale, mais elle a considérablement accru les tensions, tant sur le plan politique que sur le terrain, notamment en donnant lieu à des manifestations des anciens habitants de Varosha, des partis politiques des deux communautés et d'autres acteurs concernés des deux côtés. La liberté de circulation de la Force à Varosha est restée fortement entravée. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable de la situation à Varosha.

12. Strovilia est également restée une source de tension politique, car on a continué d'observer des modifications du statu quo sous la forme d'un sureffectif des forces de sécurité chypriotes turques et des travaux de construction civils, ce qui a incité les autorités chypriotes grecques à effectuer des démarches écrites plus systématiques. Les forces de sécurité chypriotes turques ont continué de contester régulièrement la présence et les opérations de l'UNFICYP à Strovilia.

B. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

13. Le nombre total de violations militaires a diminué au cours de la période considérée (288 contre 376 pendant la première partie de 2020). Néanmoins, la Garde nationale a continué de déployer des postes de tir préfabriqués en béton le long de la ligne de cessez-le-feu sud (70 au cours des six derniers mois), portant le total depuis décembre 2019 à 223, dont 35 à l'intérieur de la zone tampon, ce qui constitue une violation importante du statu quo militaire. La mission a enregistré une augmentation des violations liées aux constructions militaires, avec 81 violations commises par la Garde nationale (contre 64 au cours de la période précédente), et 42 par les forces de sécurité turques et chypriotes turques (contre neuf pendant la période précédente). Les violations enregistrées sur la ligne de cessez-le-feu nord comprenaient deux postes de tir préfabriqués en béton et l'installation d'appareils fixes d'imagerie thermique sur les postes existants ; on estime qu'il s'agit d'une riposte au déploiement de postes de tirs par la Garde nationale. Les efforts persistants de la mission pour faire retirer ces installations n'ont pas abouti.

14. Malgré les restrictions liées à la COVID-19, le dialogue avec la direction de la Garde nationale a essentiellement été maintenu pendant la période considérée, tandis que le dialogue de haut niveau avec l'armée turque et les forces de sécurité chypriotes turques n'a repris qu'en septembre, après une interruption de huit mois. Au cours de la seconde moitié de la période, on a également constaté une amélioration notable du dialogue et des échanges à un niveau inférieur avec les forces de sécurité chypriotes turques. Pour l'avenir, il sera essentiel de coopérer et de dialoguer régulièrement avec les forces adverses pour remplir le mandat de la mission et maintenir le calme à l'intérieur et autour de la zone tampon.

15. Bien que la Force ait déposé le 1^{er} mai 2020 une proposition de mécanisme de contact direct sur le plan militaire, aucun progrès concret n'a pu être réalisé en raison de divergences d'opinions persistantes entre les deux parties, en particulier quant à la nature de la participation au mécanisme. La mission a néanmoins continué de dialoguer avec les deux parties sur la question.

16. Aucun progrès n'a été réalisé au cours de la période considérée en ce qui concerne le déminage des 29 zones potentiellement dangereuses de l'île. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'étudier les mesures à mettre en œuvre lors de la prochaine phase du déminage, qui seront présentées aux deux parties, en portant une attention particulière à la zone tampon et à ses quatre zones minées.

C. Gestion des activités civiles et maintien de l'ordre

17. L'UNFICYP a enregistré 989 incidents civils au cours de la période considérée, soit une légère augmentation par rapport à la même période en 2019 (853). Les incursions dans la zone tampon continuent de représenter le plus grand nombre d'incidents, suivies par les constructions et les exploitations agricoles non autorisées. En partie grâce aux efforts soutenus de la mission en faveur du dialogue, le nombre de problèmes liés aux civils et à la zone tampon ayant entraîné une escalade politique est resté faible au cours de la période considérée, tout comme les activités civiles qui ont généré des tensions soit avec d'autres civils, soit avec les forces adverses, à l'exception notable d'Avlona.

18. L'agriculture non autorisée sur les terres chypriotes grecques à Avlona est restée une source importante de friction. Début novembre, l'UNFICYP a empêché des altercations physiques entre les civils chypriotes grecs et chypriotes turcs, ces derniers ayant refusé de se conformer à la demande de la mission de quitter la zone.

Contrairement aux périodes précédentes, on n'a pas constaté d'incursions des forces turques dans la zone tampon à l'appui d'activités civiles, mais les tensions avec les forces adverses quant aux sections contestées des lignes de cessez-le-feu et la lutte pour l'utilisation des terres augmentent le risque de violations militaires et d'affrontements civils à Avlona et ailleurs. Les forces turques ont ensuite construit un nouveau mirador à Avlona, près de l'endroit où les altercations susmentionnées se sont produites, au nord de la zone tampon.

19. À Pyla, les services de police des deux parties ont continué de collaborer efficacement avec l'UNFICYP pour faire face aux atteintes à l'ordre public et assurer le maintien de l'ordre dans le village. Néanmoins, 11 établissements illégaux (casinos et boîtes de nuit) ont continué de fonctionner, certains étant soupçonnés d'être liés à des activités de fraude fiscale, de trafic de drogue, de traite et de prostitution. Ces établissements, employant aussi bien des Chypriotes grecs que des Chypriotes turcs, ont continué à exploiter les problèmes juridiques et politiques liés aux particularités du village bicommunautaire et continuent de montrer la nécessité d'un mécanisme de coordination efficace pour l'application de la loi à Pyla. L'UNFICYP a entretenu des rapports avec les deux moukhtars de Pyla, qui ont fait preuve de volonté de collaboration. Entre-temps, l'université de Pyla a continué de fonctionner sans l'autorisation de la Force et aucun progrès n'a été enregistré sur la résolution de la question du grand projet de construction non autorisé associé à l'université, malgré les efforts permanents déployés par la mission pour étudier la question avec les autorités chypriotes grecques et avec le promoteur.

20. En dehors de Pyla, les activités criminelles dans la zone tampon ont augmenté au cours de la période considérée, principalement sous la forme de déversement illégal de déchets et de braconnage. Une forte hausse de la chasse et des activités connexes a été enregistrée dans le secteur 1 de l'UNFICYP, dans l'ouest de l'île. Ces activités ne sont pas autorisées, principalement en raison des risques de sécurité liés à la présence d'individus portant des tenues militaires et des armes à proximité de positions militaires.

21. Conformément aux principes de l'Action pour le maintien de la paix, la police de la Force a continué de mener des patrouilles ciblées pour prévenir les activités illégales et pour faciliter le travail des forces de l'ordre ainsi que la coopération au niveau de la salle de communication mixte, qui permet aux deux parties d'échanger des informations sur les infractions, ou les comportements criminels présumés, ayant des répercussions de part et d'autre de la ligne de partage. Cette coopération s'est renforcée au cours des six derniers mois. Depuis le 19 juin, la salle de communication mixte, avec le soutien de l'UNFICYP, a également facilité le transfert de sept suspects entre les deux services de police à travers la zone tampon, suivant une procédure établie qui est devenue une pratique efficace. En outre, les composantes militaire et de police de l'UNFICYP sont intervenues en cas d'incendie dans la zone tampon et ont escorté les pompiers de Famagouste à différents endroits de la zone tampon pour éteindre les feux.

22. L'ouverture partielle de Varosha a déclenché un certain nombre de manifestations dans le sud, dont certaines étaient dirigées par des groupes ultra-nationalistes. Le 17 octobre, une grande manifestation de ce type a été organisée au point de passage de Deryneia/Derinya, déclenchant une contre-manifestation du côté nord du passage. L'UNFICYP a travaillé en étroite collaboration avec les services de police des deux parties pour empêcher toute violation de la zone tampon ou tout affrontement.

D. Relations intercommunautaires, coopération et mesures de confiance

23. Des contacts limités ont eu lieu entre les communautés chypriotes turque et grecque au cours de la période considérée, principalement à cause des restrictions à la liberté de circulation imposées par les deux parties en raison de la COVID-19, notamment le maintien de la fermeture de trois points de passage (voir partie E). En conséquence, il y a eu très peu d'activités intercommunautaires en face à face ou même de simples interactions, une situation qui a creusé le fossé entre les deux plus grandes communautés de l'île. Les mécanismes de coopération établis tels que ceux qui existent entre les deux municipalités de Nicosie (le groupe de coordination municipale de Nicosie et le projet de plan directeur de Nicosie) sont restés inactifs pendant la période considérée, en raison de la difficulté à travailler en ligne. En réponse, la mission a renforcé sa capacité de faciliter les contacts en ligne et cherché des moyens novateurs de continuer à encourager le dialogue et la coopération entre les deux parties. L'UNFICYP a maintenu ses contacts avec les représentants et représentantes des femmes et des jeunes de la société civile, en s'adressant également à de nouveaux groupes d'intérêt, avec un succès modeste.

24. Malgré les appels du Conseil de sécurité en faveur de la coopération, les deux parties ont continué de mener des actions très peu coordonnées pour faire face à la pandémie et à d'autres préoccupations concernant l'ensemble de l'île. Élément positif, les dispositions spéciales prises au regard de la COVID-19 pour certaines catégories de personnes (comme les travailleurs et les étudiants qui doivent traverser régulièrement la ligne de partage, ainsi que les Chypriotes grecs et les maronites qui vivent au nord), approuvées par les dirigeants et mises en œuvre à partir de juin 2020, sont restées en vigueur pour faciliter le franchissement de la ligne verte par ces personnes, jusqu'à quelques jours avant la fin de la période considérée. À la mi-décembre, cependant, les autorités du nord ont étendu les nouvelles exigences de quarantaine à ces catégories de personnes. Plusieurs des comités techniques bicommunautaires – notamment ceux chargés de la santé, du patrimoine culturel, de la criminalité et des affaires pénales et de l'éducation – ont poursuivi leurs travaux tout au long de la période considérée, en ligne pour la plupart, avec un nombre restreint d'activités en personne. La plupart des membres chypriotes turcs du Comité technique de la culture et du Comité technique de l'égalité des sexes ont démissionné à la suite de l'élection du dirigeant chypriote turc. Le Comité technique du patrimoine culturel, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Commission européenne et de l'UNFICYP, a mené à bien 18 projets clés, dont la rénovation de certaines parties des remparts vénitiens de Nicosie. Le Comité technique de la santé a continué de partager des informations et tenu quelques réunions, mais cela n'a pas débouché sur des mesures communes globales pour faire face à la pandémie. On trouvera davantage de détails sur les travaux de tous les comités dans mon dernier rapport sur ma mission de bons offices à Chypre.

25. Pour favoriser les échanges entre les communautés, l'UNFICYP a poursuivi la mise en œuvre de son initiative « Jeunes Champions de l'UNFICYP pour l'environnement et la paix », à laquelle participent 24 jeunes militantes et militants de toute l'île. Les Jeunes Champions ont élaboré plusieurs campagnes de sensibilisation aux questions environnementales et créé des groupes bicommunautaires visant à instaurer une collaboration durable et à créer un effet multiplicateur dans leurs communautés respectives. Malgré les difficultés à se réunir en personne, les Jeunes Champions ont trouvé plusieurs façons de rester impliqués, notamment en participant avec l'UNFICYP à plusieurs nettoyages de la zone tampon. La participation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Bureau

de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et d'autres organismes locaux et internationaux à ce programme a enrichi sa valeur et sa portée.

26. L'UNFICYP s'est efforcée de tirer le meilleur parti du potentiel des plateformes en ligne en s'associant à des organisations de la société civile qui ne participaient pas aux événements intercommunautaires auparavant en raison de limitations géographiques. Elle a continué de soutenir le Groupe de mise en réseau des organisations non gouvernementales (une plateforme de 200 organisations non gouvernementales locales) en veillant à ce que les activités et la coordination se poursuivent en ligne. Au cours de la période considérée, la mission a également contribué aux efforts de renforcement de la confiance entre les communautés, touchant un public de plus en plus large, notamment grâce à l'utilisation des médias sociaux. La campagne ONU75, la Journée de la paix et la Journée internationale de la jeunesse ont été largement utilisées pour amplifier la voix des femmes et des jeunes.

27. Les dirigeants et représentants des partis politiques chypriotes turcs et chypriotes grecs ont continué de se réunir régulièrement, parfois en ligne, sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. En juillet, ils se sont mis d'accord sur une déclaration commune appelant les dirigeants à préparer le terrain pour la reprise des négociations immédiatement après l'élection du dirigeant chypriote turc en octobre. Le volet religieux du processus de paix à Chypre, sous les auspices de l'ambassade de Suède, a continué d'encourager le respect des mesures mises en place par les autorités pour prévenir la propagation de la COVID-19, notamment en les traduisant en grec, en turc et en anglais. Des informations complémentaires figurent dans le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre.

E. Facilitation de l'accès et des activités humanitaires

28. Alors que les deux parties étaient aux prises avec la pandémie, les déplacements à travers la zone tampon sont restés sensiblement limités. La plupart des points de passage ont été rouverts, mais le nord a maintenu fermés les points de passage de Léfka-Apliki/Lefke-Apliç et de Deryneia/Derinya, et le point de passage de la rue Ledra a été maintenu fermé par le sud. L'UNFICYP a pu utiliser les points de passage de Léfka-Apliki/Lefke-Apliç et de Deryneia/Derinya pour s'approvisionner et pour les urgences, mais pas pour ses opérations régulières. La fermeture du point de passage de Deryneia/Derinya a créé d'importants problèmes opérationnels pour l'UNFICYP dans le secteur 4.

29. En outre, les exigences strictes en matière de tests PCR introduites par la partie chypriote grecque au début du mois de juillet ont été reprises par la partie chypriote turque trois mois plus tard et ont considérablement restreint la circulation à travers la zone tampon. Le 17 juillet, les autorités chypriotes grecques ont introduit une interdiction de circulation entre le sud et le nord pour les ressortissants de pays tiers, y compris les citoyens de l'Union européenne. Vers la fin novembre, les deux parties ont pris des décisions non coordonnées visant à imposer des mesures restrictives supplémentaires aux points de passage, ce qui a entraîné une augmentation des tensions politiques, en particulier s'agissant des mesures introduites par la partie chypriote turque, qui ont eu un impact sur la communauté chypriote turque aussi bien que sur la communauté chypriote grecque, en particulier les résidents de Kato Pyrgos et de Strovilia. Devant cette situation, les autorités chypriotes grecques ont interdit à plusieurs reprises aux forces turques de se rendre à Kokkina. Ces questions ont nécessité de fréquentes interventions de l'UNFICYP, à la demande des deux parties, tant sur le terrain que par l'intermédiaire de ma représentante spéciale. La pandémie a également empêché les pèlerinages dans les lieux de culte de part et d'autre de la

ligne verte et les offices religieux dans ces sites, qui constituaient jusqu'à présent une importante mesure de confiance.

30. La plupart des points de passage ayant été rouverts au cours de la période considérée, les fonctions humanitaires de la Force n'ont été que légèrement affectées par rapport au début de l'année 2020, que ce soit pour la livraison de médicaments, la facilitation de l'accès aux soins médicaux essentiels de part et d'autre des lignes de partage ou le transport de matériel éducatif. En même temps, en raison des restrictions imposées aux ressortissants de pays tiers en juillet, la Force a été appelée à aider plus de 450 personnes de 11 nationalités différentes à rejoindre l'aéroport de Larnaca depuis le nord afin de pouvoir quitter l'île. Il est arrivé que des personnes soient bloquées dans la zone tampon, parfois pendant des semaines, comme l'a été un demandeur d'asile iranien à la mi-septembre, qui a été laissé aux soins de l'UNFICYP. Conformément à son mandat, la mission est restée en contact avec les minorités maronite et chypriote grecque vivant dans le nord, bien qu'à un rythme différent et selon de nouvelles modalités, et avec les Chypriotes turcs vivant dans le sud.

31. Le passage des personnes et des marchandises entre les deux parties a continué d'être facilité par le règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne du 29 avril 2004 (règlement relatif à la ligne verte). Au cours de la période considérée, on a enregistré 293 540 passages, contre 3 119 120 en 2019. Le commerce de part et d'autre de la ligne verte est resté à son niveau habituel après une brève suspension pendant la période de confinement du premier semestre, ce niveau étant néanmoins jugé très faible par la Commission européenne par rapport au potentiel commercial réel de l'île.

F. Réfugiés et demandeurs d'asile

32. Après une accalmie entre février et mai, les arrivées de migrants en situation irrégulière, de réfugiés et de demandeurs d'asile sur l'île ont repris et augmenté régulièrement à partir de juin, notamment en raison de la dégradation de la situation au Liban et en République arabe syrienne. Une nette augmentation des traversées clandestines de la zone tampon a été signalée, au moins 565 personnes, pour la plupart des réfugiés nationaux syriens, l'ayant traversée, contre 53 au cours de la période précédente. Les changements intervenus dans la politique d'asile et de migration de la République de Chypre, en particulier, l'interdiction pour les demandeurs d'asile d'entrer sur son territoire depuis avril en raison de la COVID-19, ont entraîné une forte augmentation des traversées non contrôlées de la zone tampon, ce qui explique probablement la plupart des nouvelles demandes d'asile de juillet à octobre (2 452 contre 4 247 en 2019). Comme mentionné plus haut, plusieurs demandeurs d'asile sont restés bloqués dans la zone tampon en raison de la nouvelle politique, dont un pendant des semaines. Par attachement aux principes humanitaires, l'UNFICYP est venue en aide aux personnes en détresse, bien qu'elle ne dispose pas de moyens pour ces interventions.

33. Dans le même temps, on a constaté une augmentation notable du nombre de bateaux transportant des demandeurs d'asiles arrivés à Chypre, en provenance tant du Liban que de la Turquie. Neuf de ces bateaux ont atteint le sud de l'île depuis le Liban entre août et septembre, transportant un total de 202 personnes. De plus, 243 personnes voyageant à bord de six embarcations en provenance du Liban ont été repoussées en haute mer par la République de Chypre ou, pour celles qui avaient atteint ses côtes, ont été renvoyées vers le Liban sans avoir eu accès aux procédures d'asile. Treize autres bateaux ont tenté en vain de rejoindre l'île depuis le Liban, dont un a reçu le secours de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) après avoir passé sept jours en mer. Lors de cet incident, malgré l'intervention de la

FINUL, trois personnes ont perdu la vie, dont un jeune enfant, et 14 personnes ont péri en mer. En ce qui concerne les bateaux en provenance de Turquie, 178 personnes qui seraient arrivées sur 13 bateaux et auraient débarqué au nord et dans la zone tampon ont traversé vers le sud et accédé aux procédures d'asile de la République de Chypre. De plus, 29 bateaux transportant 208 Syriens ont débarqué dans le nord, où les migrants ont été détenus en attendant leur retour en Turquie. Au total, 198 personnes ont déjà été renvoyées en Turquie, dont 31 enfants non accompagnés ou séparés de leurs familles, parmi lesquels 27 avaient des parents ou d'autres proches en République de Chypre.

G. Égalité des genres et les femmes et la paix et la sécurité

34. En raison de l'épidémie de COVID-19, l'UNFICYP a transféré la mise en œuvre de son programme pour les femmes et la paix et la sécurité vers des plateformes en ligne et adapté ses activités pour inclure des initiatives touchant aux dimensions de genre de la pandémie, y compris la recrudescence de la violence fondée sur le genre dans l'île. La mission a continué de collaborer avec les organisations féminines de la société civile du nord et du sud pour maintenir la dynamique de dialogue et de renforcement de la confiance en dépit des possibilités limitées de contact en personne, et tenu une série de réunions intercommunautaires consacrées principalement aux questions de genre dans le processus de paix.

35. La Force a également organisé une série d'événements dans le cadre du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes et à la paix et à la sécurité, en coordination avec ma mission de bons offices et en coopération avec des partenaires internationaux, tels que l'ambassade d'Irlande, pour une série d'ateliers avec des artisans de la paix d'Irlande du Nord (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et les ambassades du Canada et des Pays-Bas pour une manifestation-débat virtuelle de femmes afin d'examiner les moyens d'accroître la participation des femmes chypriotes au processus de paix. Chypre a participé à une manifestation tenue sous mes auspices, au cours de laquelle une militante chypriote a fait des remarques sur la participation des femmes au processus de paix à Chypre. Un communiqué soulignant les défis et les possibilités qui se présentent pour les femmes et la paix et la sécurité sur l'île m'a également été remis au nom des groupes de femmes bicommunautaires. En parallèle, dans le cadre du dialogue mondial de la campagne ONU75, la mission a produit des supports médiatiques pour mettre en lumière les perspectives des femmes sur l'avenir de l'île.

36. En interne, la mission a organisé des réunions virtuelles au sein des composantes militaire et de police pour faciliter le dialogue sur les expériences, les préoccupations et les perspectives des soldates de la paix en tenue, et pour donner des informations sur la démarche de la mission en matière d'intégration des questions de genre et de parité femmes-hommes.

37. L'UNFICYP a continué de montrer l'exemple en nommant des femmes à des postes clés tels que Chef de la mission, commandante de la force, conseillère principale pour les questions de police, chef des affaires civiles et chef de la Cellule d'analyse conjointe de la mission.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

38. Depuis leur création, les équipes bicommunautaires de scientifiques du Comité des personnes disparues à Chypre, soutenu par l'ONU et chargé de récupérer, d'identifier et de restituer les dépouilles des personnes portées disparues pendant les

événements de 1963-1964 et de 1974, ont exhumé ou reçu les dépouilles de 1 212 personnes des deux côtés de l'île. Aucune dépouille n'a été retrouvée pendant la période considérée. Le nombre total d'exhumations peut inclure des personnes qui ne figurent pas sur la liste officielle des personnes disparues et n'est finalisé qu'après l'achèvement de l'analyse anthropologique et l'identification par l'ADN, qui prend généralement un à deux ans. Quand les dépouilles identifiées ne sont pas liées au mandat du Comité, elles sont soustraites des chiffres officiels. En raison de l'épidémie, les activités du Comité ont été suspendues pendant 73 jours ouvrables et ont repris intégralement le 2 juillet. Huit équipes bicommunautaires ont effectué des travaux d'excavation dans toute l'île au cours de la période considérée, sauf dans les zones militaires turques dont l'accès n'est pas autorisé en raison des restrictions liées à la COVID-19. À ce jour, les dépouilles de 994 des 2 002 personnes disparues ont été identifiées et rendues à leurs familles respectives, dont 20 au cours de la période considérée.

39. Pour retrouver d'autres lieux d'inhumation de personnes disparues, le Comité a continué de solliciter l'accès aux archives des pays et organisations qui disposaient d'une présence militaire, policière ou humanitaire à Chypre en 1963-1964 et 1974. Pendant la période considérée, les parties directement impliquées ont communiqué peu de données d'archives concernant d'éventuels lieux d'inhumation. Le Comité a continué de mener des recherches approfondies dans les archives classées de l'ONU à Nicosie.

V. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

40. La Force demeure déterminée à promouvoir l'application rigoureuse de la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. En coordination avec la Section régionale déontologie et discipline de la FINUL, qui est chargée de l'appuyer, l'UNFICYP a mené des activités axées sur la prévention, l'application des normes et la réparation, notamment pour les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et sur la mise en œuvre de la politique de tolérance zéro.

41. En raison de la pandémie, les séances de formation visant à informer les militaires, policiers et agents civils des normes de conduite des Nations Unies, y compris sur la prévention de l'exploitation et les atteintes sexuelles, ont été tenues en ligne.

42. La Force n'a reçu aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles pendant la période considérée.

VI. Aspects financiers et administratifs

43. Dans sa résolution [74/285](#) du 30 juin 2020, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 51,7 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de l'UNFICYP du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

44. Au 9 décembre 2020, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 16,7 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 3 099,6 millions de dollars.

45. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 juin 2020, tandis que les dépenses afférentes au matériel

appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 31 mars 2020, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VII. Observations

46. Lorsque j'ai réitéré mon appel à un cessez-le-feu mondial le 2 octobre, Journée internationale de la non-violence, j'ai souligné que cette célébration avait pour toile de fond les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur les plans humain et socioéconomique. À Chypre, la COVID-19 a continué d'avoir de profondes répercussions négatives pour les deux communautés, tant sur le plan sanitaire que sur le plan socioéconomique. La dimension sans précédent de la menace posée par la pandémie a notamment entraîné une nouvelle séparation des communautés, tandis que les efforts visant à trouver des moyens acceptables de lutter conjointement contre le virus et ses multiples effets sur la vie des Chypriotes ont été limités. Comme mentionné dans mon précédent rapport, il existe des mécanismes, pour la plupart sous-utilisés, qui pourraient précisément traiter ces questions s'ils bénéficiaient d'un soutien politique suffisant. Les comités techniques bicommunautaires ont été spécialement conçus pour traiter les questions touchant l'ensemble de l'île et affectant la vie quotidienne des Chypriotes et pour favoriser la coopération qui servira à jeter les bases d'un règlement durable de la situation. J'invite donc les dirigeants à renforcer leur soutien aux comités techniques et, dans le contexte spécifique de la COVID-19, à s'intéresser tout particulièrement aux comités chargés de la santé, des questions économiques et commerciales, de la gestion des crises, de l'égalité des genres et des affaires humanitaires, en gardant à l'esprit le rôle qu'ils peuvent jouer pour atténuer les effets de la pandémie dans l'ensemble de l'île.

47. Comme l'explique le Conseil de sécurité dans sa résolution [2532 \(2020\)](#), la pandémie de COVID-19 risque de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La paix durable ne réside pas dans la séparation des communautés, mais plutôt dans des contacts qui remettent en cause les préjugés afin de parvenir à la réconciliation. Je note que, comme c'était déjà le cas au cours de la période précédente, les deux parties ont maintenu leurs décisions de restreindre les allées et venues au niveau des points de passage sans se consulter. Tout en gardant à l'esprit la nécessité d'accorder la priorité à la santé publique et à la sécurité, j'encourage les dirigeants à examiner et à harmoniser les protocoles régissant les points de passage et à parvenir à un accord sur la réouverture des points de passage restants dès que possible.

48. L'absence d'un processus de paix viable depuis juillet 2017 a entraîné des changements de plus en plus importants sur le terrain, qui ont eu pour effet d'accroître les tensions entre les deux parties, de les éloigner davantage l'une de l'autre et d'entraver les efforts visant à trouver une solution globale durable. Comme énoncé dans les principes de mon initiative « Action pour le maintien de la paix », le maintien de la paix et le rétablissement de la paix sont à l'évidence complémentaires et les activités des deux missions sur le terrain doivent donc continuer de se renforcer mutuellement.

49. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, l'évolution de la situation à Varosha est préoccupante et révèle que l'interruption durable des pourparlers de paix n'est pas tenable. Au cours de la période considérée, mes représentants et moi-même avons souligné à plusieurs reprises que la position de l'ONU sur Varosha reste inchangée et qu'elle est guidée par les résolutions du Conseil de sécurité sur la question. J'ai souligné qu'il importait de ne pas prendre de mesures unilatérales susceptibles d'accroître les tensions sur l'île et de compromettre la reprise des pourparlers de paix, tout en appelant toutes les parties au dialogue afin de résoudre leurs différends.

50. Je continue de déplorer les restrictions à la liberté de circulation imposées à la Force, notamment à Varosha et à Strovilia, et demande que la capacité de la mission d'effectuer des patrouilles et d'exécuter les activités prescrites soit pleinement restaurée. Je déplore également le fait que les deux parties fassent fréquemment fi des pouvoirs dévolus à la Force, en particulier pour ce qui est de régler les problèmes de sécurité dans la zone tampon et autour de celle-ci. Avec l'Accord de 1989 relatif à l'évacuation des positions dans les zones sensibles de Nicosie, l'aide-mémoire est, comme le Conseil de sécurité l'a maintes fois souligné, le document de référence dans lequel sont énoncées les pratiques mises en place par la Force pour surveiller le cessez-le-feu et contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à la normale. Reprenant à mon compte la position sans équivoque adoptée par le Conseil, j'exhorte toutes les parties à appliquer les dispositions de l'aide-mémoire et notamment à respecter l'interdiction de survol de la zone tampon et le tracé des lignes de cessez-le-feu tel qu'il a été défini par la Force, et à s'abstenir de toute construction non autorisée, y compris les postes de tir préfabriqués en béton, et de toute autre activité militaire ou civile non autorisée.

51. Des tensions palpables ont subsisté autour de Chypre pendant la période considérée, particulièrement en ce qui concerne la prospection d'hydrocarbures. Comme l'indique également le rapport de ma mission de bons offices à Chypre, je demande à nouveau une action résolue visant à éviter toute nouvelle escalade et à désamorcer les tensions.

52. Comme je l'ai dit en marge de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, je réaffirme l'importance des mesures de confiance pour Chypre, en particulier compte tenu du climat difficile actuel. À cet égard, j'encourage les deux parties à présenter de bonne foi des propositions et des idées sur les nouvelles mesures qui pourraient être prises, ou à revoir les propositions faites par le passé, afin que les discussions et les progrès puissent se poursuivre. Compte tenu du climat tendu qui règne dans la région et de son impact sur Chypre, je demande en outre aux acteurs régionaux concernés de faire preuve de retenue, d'explorer des moyens de renforcer la confiance et d'adopter des approches constructives afin de régler leurs différends et le problème de Chypre. Il importe que les parties manifestent la bonne volonté nécessaire et qu'elles redoublent d'efforts pour créer les conditions propices au succès des négociations.

53. Dans mon rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix paru le 30 juillet 2020 (A/74/976-S/2020/773), j'ai fait observer que la pandémie menaçait les acquis obtenus de haute lutte en matière de consolidation de la paix. Plus que jamais, je demande aux autres personnalités influentes de l'île, qu'elles soient issues des domaines politique, économique, religieux ou artistique ou d'autres sphères, d'œuvrer en faveur du rapprochement des communautés pour que la population puisse contribuer à la paix et pour jeter les fondements d'un règlement durable du problème chypriote. Malgré la dynamique régionale et compte tenu de la tendance considérable au scepticisme et au désengagement de la société vis-à-vis du processus de paix, ainsi que du fait que les communautés vivent séparées depuis maintenant plus de trois générations, les Chypriotes doivent redoubler d'efforts pour se remobiliser en faveur de la paix et pour combler le fossé qui les sépare. Parallèlement, il importe que les responsables politiques et les autres personnalités influentes luttent contre les actes de provocation et les incitations à la haine et les dénoncent sans équivoque.

54. Le Conseil de sécurité a régulièrement demandé aux dirigeants de s'abstenir de tout discours susceptible d'attiser la méfiance entre les communautés, et souligné qu'il convenait d'améliorer le climat général et de préparer les communautés à un règlement du conflit, tout en insistant sur l'importance de l'éducation pour la paix. Alors que quarante-cinq années se sont écoulées depuis le cessez-le-feu et la partition

de facto de Chypre, la plupart de ces conditions essentielles à la réconciliation n'ont malheureusement pas encore été réalisées. Par conséquent, je me fais une fois de plus l'écho des appels lancés par le Conseil à cet égard et en faveur d'une participation citoyenne accrue et d'un renforcement de la confiance par-delà la partition. J'exhorte également les dirigeants à encourager plus explicitement le contact et la coopération entre les deux communautés et à soutenir au plus près les initiatives de renforcement des liens entre les populations et témoigner ainsi de leur attachement réel à la recherche d'une solution.

55. L'UNFICYP consigne toutes les violations observées et entretient le dialogue avec les deux parties pour régler les problèmes qui se posent dans la zone tampon et alentour, en vue de maintenir le calme et de prévenir une escalade. Cependant, certains incidents sont exploités à des fins politiques et dramatisés dans les médias, ce qui a pour effet d'attiser les tensions et la méfiance. Je déplore toutes les tentatives d'instrumentalisation de la situation qui règne dans la zone tampon et je demande aux deux parties d'œuvrer de manière constructive avec la Force pour empêcher ces violations et d'éviter d'exacerber encore les tensions.

56. Même en ces temps difficiles et malgré mes appels répétés et ceux du Conseil de sécurité, peu d'efforts sont déployés à Chypre pour parvenir à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et pour enrichir et approfondir les liens économiques et culturels et d'autres formes de coopération. L'application intégrale du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil de l'Union européenne permettrait d'augmenter le volume des échanges et doit faire l'objet d'efforts renouvelés. L'intensification des échanges commerciaux entre les deux parties de l'île, conjuguée à l'approfondissement des liens et des contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres, pourrait favoriser la confiance entre les communautés et contribuer à rassurer les Chypriotes turcs, qui craignent de se retrouver isolés.

57. Dans le cadre de l'action qu'ils mènent en vue de promouvoir une coopération plus étroite entre les communautés, les acteurs locaux et internationaux continuent de faire face à des problèmes et à des obstacles liés au statut du nord de l'île et aux préoccupations concernant sa « reconnaissance ». Si la politique de l'ONU et les décisions du Conseil de sécurité sur la question de Chypre sont appliquées, ces préoccupations ne devraient pas constituer en soi un obstacle au renforcement de la coopération. Alors que les deux parties explorent de nouvelles possibilités de renforcement de la confiance et de la coopération, je les encourage vivement à trouver des moyens novateurs de surmonter les obstacles en vue d'accomplir de véritables progrès et d'en faire profiter concrètement leurs communautés. L'ONU demeure pleinement déterminée à leur assurer l'accompagnement et l'appui nécessaires.

58. En ce qui concerne la demande du Conseil de sécurité quant à la création d'un mécanisme pour les contacts militaires directs, j'espère sincèrement qu'au-delà des déclarations générales, des progrès concrets pourront maintenant être faits, suite au dépôt, par ma représentante spéciale, d'une proposition le 1^{er} mai 2020 et à la tenue récente d'élections dans le nord. Je reste convaincu qu'un tel mécanisme permettrait aux parties d'atténuer efficacement les tensions quotidiennes à l'intérieur et autour de la zone tampon et constituerait une mesure de confiance importante dans le domaine militaire. J'exhorte les parties à collaborer avec ma représentante spéciale pour établir ledit mécanisme et à satisfaire ainsi les attentes exprimées par le Conseil de sécurité.

59. Ayant célébré le 31 octobre le vingtième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité du texte historique qu'est la résolution 1325 (2000), je salue la ténacité des militantes et des groupes de femmes à Chypre et leurs efforts incessants visant à assurer la pleine participation des femmes au processus de paix et à parvenir à un règlement tenant compte des questions de genre. L'UNFICYP continuera de

montrer l'exemple en matière de parité femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix et redoublera d'efforts pour aider les défenseurs et défenseuses de l'égalité des genres et de la paix à prendre la place qui leur revient dans l'initiative de paix sur l'île. À cet égard, j'exhorte les dirigeants à appuyer pleinement les travaux du Comité technique de l'égalité des sexes et le rôle essentiel de la société civile et à assurer un lien entre les deux afin de rechercher une solution durable pour tous à la question chypriote.

60. La situation des demandeurs d'asile et des réfugiés dans l'ensemble de l'île a continué de se détériorer considérablement pendant la période considérée et constitue un sujet de grande préoccupation pour l'ONU. Je suis conscient des circonstances exceptionnelles et des pressions découlant de la COVID-19, ainsi que du volume élevé d'arrivées à Chypre par rapport à la taille de la population, mais je tiens à rappeler qu'il est crucial que les demandeurs d'asile et les réfugiés, où qu'ils se trouvent, soient traités dans le plein respect des normes juridiques internationales. En l'absence d'un mécanisme bicommunautaire dédié pour traiter la question de part et d'autre de la ligne de partage, je suggère également que la salle de communication mixte serve à partager des informations sur les migrations et les demandeurs d'asile.

61. Étant donné que l'UNFICYP continue de contribuer à la paix et à la stabilité, ainsi qu'à l'instauration de conditions propices à un règlement politique, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la mission pour six mois, jusqu'au 31 juillet 2021. Concernant l'avenir, la Force continuera de suivre l'évolution de la situation sur le terrain et d'adapter ses opérations pour s'acquitter efficacement de son mandat.

62. Je voudrais remercier les partenaires, en particulier la Commission européenne, qui ont continué d'appuyer le travail des deux missions des Nations Unies à Chypre, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité des personnes disparues à Chypre, et contribué à l'application des différentes mesures de confiance. Je sais également gré aux 36 pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, ou les deux, à la Force depuis 1964, et je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de la paix à Chypre.

63. Je tiens à remercier M^{me} Spehar de l'action qu'elle mène en sa qualité de Représentante spéciale à Chypre, de Chef de la Force et de Conseillère spéciale adjointe. Je souhaite aussi adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes de la Force pour le dévouement avec lequel ils et elles continuent d'exécuter le mandat de la Force et de promouvoir la paix sur l'île.

Annexe

**Pays fournissant des contingents ou du personnel de police
à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre
(au 18 décembre 2020)**

<i>Pays</i>	<i>Nombre de militaires</i>
Argentine	255
Australie	2
Autriche	3
Brésil	2
Canada	1
Fédération de Russie	4
Ghana	1
Hongrie	11
Inde	1
Pakistan	3
Paraguay	12
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	257
Serbie	3
Slovaquie	240
Ukraine	1
Total^a	796

<i>Pays</i>	<i>Nombre de policiers</i>
Bosnie-Herzégovine	6
Bulgarie	2
Chine	5
Fédération de Russie	5
Inde	5
Irlande	12
Italie	4
Jordanie	4
Lituanie	1
Monténégro	1
Pakistan	3
Roumanie	5
Serbie	2
Slovaquie	6
Suède	2
Ukraine	5
Total^a	68

^a Les contingents se composent de 717 hommes et 79 femmes. Le personnel de police compte 41 hommes et 27 femmes.

